PUBLIÉ LE 14/10/2024 - MIS À JOUR LE 21/11/2024

Décision DG n° 2024-283 - Désignation d’inspectrices de l’ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSPECTION : NOMINATIONS / HABILITATIONS

Le directeur général par intérim de l’ANSM,

VU le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;

VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l’ANSM ;

Décide

Article 1er : Sont désignées en qualité d’inspectrices de l’ANSM :

- Madame Maylis BOULAY, Docteure en Pharmacie
- Madame Joëlle LOCARDEL, Docteure en Sciences, interface Chimie-Biologie.
- Madame Emilie PATRAS DE CAMPAIGNO, Docteure en Pharmacie

Article 2 : Le directeur de l’inspection est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l’ANSM.

Fait le 14/10/2024

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Le directeur général par intérim de l’ANSM